



## Diplômes de niveau IV

Pour remplir la condition de capacité ou d'expérience professionnelle, vous devez être titulaire d'un des diplômes suivants :

- Brevet Professionnel « Travaux forestiers »
- Baccalauréat Professionnel « Gestion et conduite des chantiers forestiers »
- Brevet de Technicien Supérieur Agricole « Gestion forestière »
- Brevet de Technicien Supérieur Agricole « Gestion et protection de la nature option gestionnaire des espaces naturels »
- Brevet de technicien Supérieur Agricole « Technico-commercial spécialité produits d'origine forestière »
- Licences professionnelles : « Espaces arborés et forestiers » et « Gestion durable des espaces forestiers » - Université de Limoges, « Gestion et commercialisation des produits de la filière forestière » - Université de Grenoble, « Gestion durable des espaces forestiers » - Université Nancy 1, « Agro-ressources et environnement » - Université de Reims
- Diplôme d'ingénieur d'AgroParisTech-ENGREF, « Coursus forestier » - Nancy
- Diplôme d'ingénieur de l'ENITA de Bordeaux option « Management forestier et logistique d'approvisionnement »
- Master spécialisé « Forêt, nature et société » - Conférence des Grandes Ecoles
- Master « Forêt, agronomie, génie de l'environnement »

*Et les diplômes antérieurs qui leur correspondent et qu'ils remplacent, sous réserve de l'accord de la MSA.*